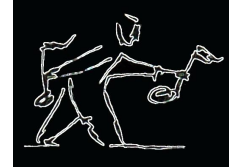
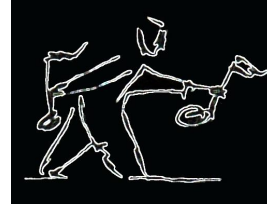
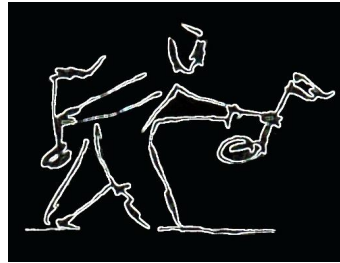
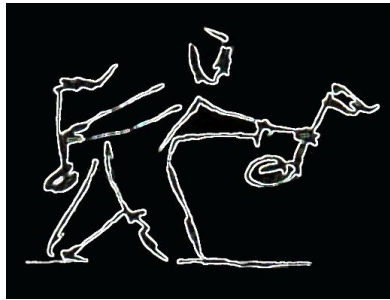


CHANSON DE PAROLES

Appel à candidature

Concours de chanson française à texte



Règlement

Article 1 : conditions de participation

- Ce concours est ouvert aux auteurs et/ou compositeurs interprètes de chansons françaises en voie de professionnalisation.
- Le candidat devra avoir au moins 18 ans au **25 mai 2023**.
- Chaque candidat devra, à partir du **15 janvier 2023** et avant le **15 avril 2023**, faire parvenir **deux de ses compositions** en **format MP3** par courriel à l'adresse suivante : chansondeparoles@hotmail.fr.
- les textes dactylographiés devront être joints à l'envoi sous **format PDF** (*séparés de préférence - un fichier PDF par texte*).
- Les enregistrements comportant plus de deux œuvres ne seront pas retenus.
- Chaque candidat devra mentionner ses **nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail** lors de l'envoi.
- Le candidat doit être libre de ses droits.

Article 2 : sélection

- Un Comité d'écoute – *d'une vingtaine de personnes* - constitué de professionnels et de non professionnels (*mais non moins passionnés et connaisseurs de chansons françaises à texte*) aura à charge de sélectionner trois finalistes.
- Seuls les candidats retenus seront avisés par téléphone le **10 mai 2023** au plus tard.

Article 3 : la finale

- Les trois finalistes devront se produire en public le **jeudi 25 mai 2023** en soirée à la **Salle de spectacle** sise à Eguzon (*Indre – 36270*).
- Chaque passage ne pourra excéder 25 minutes.
- En plus du Comité d'écoute, le public aura un rôle prépondérant dans la sélection du lauréat.
- Chaque candidat pourra se faire accompagner par un maximum de deux musiciens ou pourra chanter sur sa propre bande orchestre.

Article 4 : le lauréat

En plus d'une dotation d'un montant de **800 €**, le lauréat se verra proposer d'assurer la première partie (*30 minutes rappels inclus*) du concert de **Christian Camerlynck** le **26 mai 2023** qui aura lieu à la **Grange Fernand MAILLAUD** sise à Eguzon (*Indre – 36270*).

- Les deux autres finalistes se verront dotés d'une aide à la profession d'un montant égal à **250 €**.

Article 5 : calendrier à respecter

- Dépôt des candidatures avant le **15 avril 2023**.
- Pour les trois finalistes, être présent sur les lieux du spectacle le **25 mai 2023 à 16h00** au plus tard.
- Pour le Lauréat, être également présent le **26 mai 2023**.

Pour tout autre renseignement, contactez Éric Laurent au 07 86 27 06 69